



Référence à rappeler
Affaire : HECTARE
c/ CONSTAT BANYULS DELS ASPRES
Vos réfs :
Nos réfs : 16824/ OP/ FAC

SAS HECTARE

1 Boulevard Kennedy

66000 PERPIGNAN

PERPIGNAN, le 14.12.2021

NOTE DE FRAIS N°15287

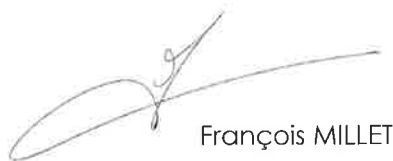
Date	Nature de l'opération	Hors taxe	T	T.V.A.	Débours	T.T.C.
14.12.2021	PV constat affich.	273,21	4	54,64	2,15	330,00

T	Taux T.V.A.	Montant H.T.	Montant T.V.A.
0		2,15	
1	18,60		
2	20,60		
3	19,60		
4	20,00	273,21	54,64

TOTAL TTC	ACOMPTE DU DEFENDEUR	ACOMPTE DU DEMANDEUR	NET A PAYER
330,00			330,00

Dans l'attente de votre règlement.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



François MILLET

Rappel des conditions de règlement :

Chaque facture est payable dans un délai de 30 jours à compter de sa date.

Tout retard entraîne le paiement d'une pénalité de retard dont le taux d'intérêt est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points outre le paiement de l'indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 euros pour les professionnels (articles L441-6 al 12 et D441-5 du Code de Commerce).

SCP MILLET-BOURRET

Immeuble l'Odyssée

36 Avenue Éole, Technosud 2

66100 Perpignan

Tél 04 68 34 35 20 | Fax 04 68 35 02 11

contact@solutionsetassocies.com

solutionsetassocies.com

Siret 776 187 296 00046

Merci d'effectuer vos règlements :



- par **CARTE BLEUE** par téléphone au **04 68 34 35 20**
- par **VIREMENT BANCAIRE** : IBAN FR76 1026 8025 2035 7361 0600 039
- par **CHÈQUE** à l'ordre de : **SCP Millet-Bourret**

Membre d'une association de gestion agréée. Le règlement des versements et honoraires par chèque est accepté.

Conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit